

FORMATION DROIT DES SUCCESSIONS en Polynésie française

Le droit de retour légal et la succession anormale dans le temps et l'espace : des lois codifiées au code civil

Objectifs de la formation :

Maîtriser les différents droits de retour et l'ouverture des successions anormales en Polynésie française. Compte tenu du nombre particulièrement élevé de successions ouvertes en Polynésie française depuis le XIXe siècle et demeurant, pour une part significative, en cours de liquidation, la présente formation a pour objet d'exposer et d'analyser les différents droits de retour applicables dans cette collectivité d'outre-mer à statut particulier, en fonction de la date d'ouverture de la succession, du XIXe siècle à la période contemporaine.

À ce titre, seront notamment présentés les textes relatifs aux différents droits de retour applicables successivement, leurs modalités d'entrée en vigueur, leur champ d'application, leurs modifications, les dispositions transitoires, ainsi que la présentation d'une sélection d'arrêts.

Niveau 3 : avancé (niveau s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière)

Prérequis : Bonne maîtrise générale du droit des successions

Programme :

- **Rappel sur l'entrée en vigueur, dans le temps, des textes portant sur le droit des successions en Polynésie française**
- **Présentation des textes, champ d'application et dispositions transitoires quant aux différents droits de retour dans le temps et dans l'espace en Polynésie française**

Les lois codifiées version 1917

Le code civil de 1804

La Loi n°66-500 du 11 juillet 1966 portant réforme de l'adoption

La Loi n°72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation

La Loi n°2001-1135 du 3 décembre 2001 relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins et modernisant diverses dispositions de droit successoral

La Loi n°2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités

La LOI n°2019-786 du 26 juillet 2019 relative à la Polynésie française

- **Incidence de l'ouverture d'une succession anormale : de la coutume au XXIème siècle.**

- **Présentation de la doctrine, circulaires, réponses ministérielles et jurisprudence (cour de cassation, cour d'appel de Papeete et Tribunal foncier)**
- **Cas pratiques quant à l'ouverture de successions anormales dans le temps et dans l'espace.**

Date : vendredi 27 novembre 2026

Horaires : 8h à 12h – **Durée :** 4H

Intervenants : Catherine CHODZKO diplômée notaire et Catherine VANNIER magistrate à la retraite

Public : avocats et collaborateurs

Dossier pédagogique numérique contenant notes, réf. textes et jurisprudence avec hyperliens vers les textes applicables en Polynésie française et mention de la version applicable en droit positif et dans le temps, et la jurisprudence en open data - Bibliographie.

Méthodologie : Présentation des textes en vigueur en Polynésie française dans le temps et l'espace. Sélection de jurisprudence. Exercices pratiques.

Lieu : Tahiti dans un hôtel (accessible PMR)

Tarif : 44 000 F CFP



« Cette formation a été homologuée par le Conseil national des barreaux ».

Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation : Emargement - Questionnaire de satisfaction - Débrief à l'oral

Mode de validation de la formation : Attestation de formation